



**GUIDE PRATIQUE POUR UN MARIAGE  
INTERCONFESSIONNEL  
CATHOLIQUE – PROTESTANT**



Elaboré par le groupe de foyers mixtes Passy Annonciation  
(septembre 2019)

# Préparer le mariage entre deux chrétiens de confessions différentes<sup>1</sup>

Vous voulez vous marier.

Vous êtes chrétiens. Vous souhaitez donc placer votre union sous la bénédiction de Dieu.

Mais vous appartenez à des traditions chrétiennes que l'histoire a séparées. Quelles conséquences la division actuelle de nos Églises aura-t-elle sur la célébration de notre mariage et sur notre vie de couple, vous demandez-vous ?

Ce document cherche à répondre aux questions que vous pouvez vous poser à ce sujet. Il a été préparé par une équipe de foyers « mixtes » catholiques – protestants<sup>1</sup> dont l'expérience peut vous éclairer.

## I – L'Écriture ouvre les différentes Églises à une compréhension commune du mariage

- Le mariage s'inscrit dans le plan de Dieu, comme le rappelle Jésus dans les Évangiles synoptiques en citant le livre de la Genèse : « Le Créateur dès l'origine les fit homme et femme et il a dit : l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme et les deux ne feront qu'une seule chair » (Mt. 19, 4-5)
- C'est Dieu qui fonde l'union de l'homme et de la femme, qui permet leur rencontre, et qui conduit leurs pas : « Ainsi ils ne sont plus deux mais une seule chair. Ce que Dieu a uni, l'homme ne doit point le séparer » (Mc. 10, 8).

---

<sup>1</sup> A ce jour, nous n'avons pas traité ici du cas où l'un des futurs conjoints est orthodoxe

- La célébration du mariage est une réalité humaine où Dieu est présent. C'est aux noces de Cana, en Galilée, que Jésus pour la première fois « manifesta sa gloire et ses disciples crurent en lui » (Jn 2, 11)

Ainsi toutes les Églises voient dans le mariage chrétien un engagement d'amour et de vie commune que le nouveau couple demande à Dieu d'accompagner.



## II –Des conceptions différentes du mariage religieux: sacrement ou bénédiction ?

- En France, le mariage commence par l'échange des consentements des époux devant un officier d'état civil, représentant de l'autorité publique, et en présence de témoins issus de la société civile. L'importance de cet engagement est reconnu par l'Église Catholique comme par les Églises issues de la Réforme.
- Pour ces dernières, cet engagement est constitutif du mariage<sup>2</sup>, il est essentiellement un acte public. Une fois cet engagement pris, les époux ont la possibilité de demander à Dieu son aide pour le faire vivre. (Luther : « Ceux qui demandent les prières et la bénédiction du pasteur ..., montrent par là, ... combien ils ont besoin de la bénédiction divine et des prières de l'Église lorsqu'ils entrent dans l'état de mariage. »). Lors de la célébration, la bénédiction de Dieu précède l'échange renouvelé des consentements : forts de la bénédiction de Dieu, les mariés sont en mesure de s'engager à vivre leur vie conjugale sous le regard et avec l'aide de Dieu, devant l'Église et avec son aide.
- Pour les catholiques et les orthodoxes, le mariage religieux n'est pas seulement un acte public relevant de l'ordre temporel, il est un sacrement, c'est-à-dire un signe visible de la grâce divine. Il *sanctifie* l'engagement réciproque des époux qui confient publiquement à Dieu leur projet humain de vie commune. Pour l'Église Catholique, le signe visible du sacrement du mariage est l'échange des consentements, effectué par les époux eux-mêmes, devant leurs témoins et l'assemblée. Ce sont eux qui se donnent l'un à l'autre le sacrement du mariage. Le prêtre ou le diacre en présence duquel les

---

<sup>2</sup> Pour Luther, le mariage est un état voulu par Dieu, qui relève de l'ordre de la création. Il ne joue pas de rôle dans l'ordre de la rédemption (*c'est-à-dire qu'il ne participe pas au salut de l'humanité*). De ce fait, il est affaire de gouvernement civil, et c'est pour cela que, dans la tradition protestante, ce n'est pas un sacrement – ce qui ne diminue en rien l'importance des engagements pris.

consentements sont échangés est le garant du sacrement. Le don réciproque des alliances est un signe complémentaire de l'engagement mutuel des époux, et du témoignage qu'ils ont à rendre de l'alliance du Christ avec l'Église.

- Cette différence vous montre que les Eglises n'ont pas la même théologie des sacrements ni la même compréhension de l'Écriture sur ce sujet. Elle vous fait percevoir de manière concrète un aspect de leur séparation. Elle va avoir des conséquences pratiques pour la préparation de votre mariage et pour sa célébration, et elle nécessite que vous accomplissiez certaines formalités. Ainsi celui de vous deux qui est catholique devra accompagner votre préparation d'un dossier qui sera transmis au diocèse, et qui comprendra une demande d' « autorisation de mariage mixte ».



### **III- Une différence qui oblige à faire des choix et à accomplir certaines démarches**

Les développements qui suivent se placent dans la perspective suivante :

- L'un de vous est catholique et l'autre appartient à une Église issue de la Réforme
- Vous êtes tous deux respectueux de la tradition de votre futur conjoint et en même temps désireux que la référence à votre propre tradition soit bien présente dans la célébration de votre mariage.
- Il n'existe pas de formule toute faite qui réponde à ces attentes, pas de liturgie toute prête pour une « célébration œcuménique », pas de lieu ni de ministre polyvalent. La célébration doit avoir lieu soit dans une église catholique, soit dans un temple, et ce choix a des conséquences :
- Si la célébration se tient dans une église, elle doit être présidée par un ministre (prêtre ou diacre) catholique et suivre le rituel de l'Église catholique.
- Si la célébration se tient au temple, présidée par un pasteur, cela suppose, pour le conjoint catholique, l'obtention préalable d'une « dispense de forme canonique », dans le cadre du dossier transmis au diocèse. A l'issue de la célébration, un certificat de mariage devra être remis au diocèse pour permettre d'enregistrer ce mariage du côté catholique, ce qui en assurera la pleine reconnaissance.

**Ces règles formelles sont guidées par une intention pastorale : vous aider à construire une vie de couple chrétien qui prenne en compte vos deux traditions religieuses et vous donner des repères pour avancer non pas dans l'ambiguïté et le flou, mais en vérité. Elles ne font pas obstacle à ce que la célébration mette l'accent sur l'accueil de l'autre communauté et sur la dimension œcuménique (voir ci-après « la célébration »).**

## IV – Suivre une préparation au mariage

Le mariage chrétien est un choix de vie déterminant. Il est naturel de vous y préparer; votre différence de confession est une raison de plus pour que vous preniez le temps d'approfondir le sens de votre démarche et l'enseignement de vos Eglises respectives.

L'Église Catholique impose de suivre une préparation au mariage. Elle y voit une dimension importante de son action pastorale. Cette préparation, qui s'étale sur plusieurs mois, est souvent menée en groupe et animée par des couples mariés qui accompagnent les fiancés, en liaison avec un prêtre ou un diacre de la paroisse qui vous accompagnera personnellement. L'enseignement dispensé repose sur les quatre « piliers » du mariage catholique : la liberté du consentement, l'indissolubilité de l'union sacramentelle entre les époux, la fidélité et la fécondité du couple. *(Un document en préparation cherchera à approfondir la compréhension de ces quatre piliers dans une perspective œcuménique).*

Les Églises issues de la Réforme proposent aux futurs couples un accompagnement spirituel personnalisé pour approfondir leur démarche et préparer la célébration.

Prenez contact avec des ministres de vos deux Églises pour évoquer votre projet de mariage, recevoir leur soutien spirituel, suivre une préparation et affiner votre choix concernant la célébration. Si possible, faites en sorte qu'ils se rencontrent et qu'ils parlent entre eux.

Les mariages « mixtes » imposent du côté catholique un certain formalisme. Si le prêtre que vous avez contacté ne connaît pas bien les règles à suivre dans ce cas, profitez du temps de la préparation pour lui suggérer de se mettre en rapport avec le délégué diocésain à l'œcuménisme\*.

\* Un guide de préparation au mariage catholique-protestant élaboré par le comité mixte catholique -luthéro-réformé est disponible depuis le 21/10/2019



COMITÉ MIXTE  
CATHOLIQUE / LUTHÉRO-RÉFORMÉ EN FRANCE

**GUIDE DE  
PRÉPARATION  
AU MARIAGE  
INTERCONFSSIONNEL  
CATHOLIQUE  
PROTESTANT**

OLIVÉTAN/SALVATOR

NB : Un exemple de déclaration d'intention tirée de ce document officiel est reproduit en p. 19

## V – La déclaration d'intention

La déclaration d'intention fait partie du rituel catholique du mariage<sup>3</sup>. Les futurs époux y manifestent leur engagement en reprenant obligatoirement mais avec leurs propres mots et leur propre sensibilité les « piliers » de l'enseignement catholique sur le mariage : liberté, union pour toute la vie, fidélité, fécondité, en particulier l'accueil des enfants qu'ils élèveront humainement et chrétiennement avec le meilleur d'eux-mêmes.

Cette déclaration d'intention demandée par l'Église Catholique prend une forme particulière dans le cas des mariages « mixtes », où chacun des futurs époux entend demeurer fidèle à sa propre Église tout en respectant les convictions et les obligations de l'autre. Il peut s'agir d'une déclaration faite par le seul conjoint catholique. Vous trouverez en annexe deux modèles en ce sens proposés par le Centre National de Pastorale Liturgique (catholique). Le conjoint protestant peut en prendre acte en la co-signant. La déclaration peut aussi être commune (écrite ensemble par les deux conjoints).

Quelle que soit la forme retenue, cette démarche repose sur un dialogue approfondi entre eux. Elle les amène à expliciter ce qu'ils partagent : la volonté de construire dans la durée un couple sous le regard de Dieu, la conscience de la division des Églises et la conviction que ce qui les unit est plus fort que ce qui les sépare, la résolution d'approfondir leur propre foi dans le dialogue avec l'autre.

Ce qui peut faire problème entre vous dans la déclaration d'intention concerne l'éducation religieuse des enfants. L'Église Catholique demande à la partie catholique de s'engager à faire ses meilleurs efforts pour assurer le baptême et l'éducation des enfants du couple dans la foi catholique. Elle demande à l'autre partie de prendre acte de l'obligation morale qui pèse ainsi sur son futur conjoint et d'en tenir compte loyalement dans la détermination de sa propre position, avec pour souci premier l'intérêt des enfants et leur formation chrétienne.

---

<sup>3</sup> Elle est aussi présente chez les catholiques dans le baptême d'adulte ou dans la confirmation pour souligner l'engagement personnel de celui qui reçoit le sacrement

Cela dit, rien ne s'oppose formellement à ce que les deux membres du couple reformulent leur engagement écrit en s'engageant conjointement à élever leurs enfants dans la foi chrétienne. C'est ce qu'ont fait un certain nombre de « foyers mixtes » qui vous ont précédés. Vous trouverez en annexe un exemple de ce type, qui pourrait être pour vous une source d'inspiration.

Dans les faits, c'est avec le temps et, une fois les enfants venus, que les formes concrètes de cet engagement devront se préciser dans le dialogue et le respect mutuel. La déclaration demandée aux jeunes mariés pose un premier jalon.

Ces règles s'imposent, que la célébration du mariage ait lieu du côté catholique ou du côté protestant. Elles veulent simplement rappeler l'engagement que doivent prendre les parents, d'offrir à leurs enfants une place dans la communauté chrétienne, en commençant par le baptême, et ensuite de les accompagner dans leur initiation chrétienne.



## VI – La cérémonie religieuse

Qu'elle se tienne dans une église catholique ou dans un temple, il est très souhaitable que la cérémonie donne, par des gestes concrets, toute leur place aux deux traditions religieuses présentes et soit un signe d'amitié entre des communautés chrétiennes séparées mais réunies par leur foi commune. La liste des suggestions faites ci-dessous pour donner à la célébration de votre mariage une dimension œcuménique est loin d'être exhaustive :

- Présence de ministres de vos deux confessions, celui qui n'est pas le célébrant prenant lui aussi une part active à la cérémonie (lecture, homélie, bénédiction...)
- Remise d'une bible aux nouveaux époux, un geste traditionnel dans les Églises issues de la Réforme et qui peut avoir toute sa place dans une cérémonie catholique
- Choix des chants pour représenter les deux traditions liturgiques, et pour proclamer l'unité de la foi chrétienne.
- Choix de vos témoins, appartenant aux deux confessions.
- Choix des lectures, les textes sur l'amour fraternel et sur l'appel à l'unité dans l'Esprit sont de bonnes références pour évoquer à la fois le couple et la relation entre Églises.

Si la cérémonie a lieu dans une église catholique, deux options sont envisageables :

- Une messe de mariage. Dans ce cas seuls les catholiques présents pourront recevoir la communion, l'absence d'hospitalité eucharistique étant une conséquence tirée du côté catholique de la division de nos Églises. Dans certaines circonstances, l'évêque du lieu peut accorder l'hospitalité eucharistique dans une célébration, s'il considère cette demande justifiée au plan pastoral, mais c'est à lui seul qu'appartient la décision.
- Une bénédiction nuptiale, donc sans célébration eucharistique, pour ne pas afficher cette division. Il est rappelé que l'adjonction d'une messe à la bénédiction nuptiale n'est aucunement une obligation canonique, mais seulement une pratique courante.

Si la cérémonie a lieu dans un temple, la tradition luthéro-réformée n'inclut pas habituellement de Sainte Cène, celle-ci étant réservée au culte dominical.



## VII- La vie d'un couple mixte

La cérémonie du mariage clôt la première étape d'un long et riche cheminement à accomplir ensemble. Chacun est différent, chaque couple est différent et chaque histoire est différente ; vous inventerez peu à peu la vôtre. Ayant parcouru ce chemin quelques années avant vous, nous aimerions vous faire partager quelques convictions et recommandations :

- Que chacun de vous vive sa foi en restant attaché à sa propre tradition confessionnelle. Mieux il la connaîtra, plus il pourra échanger en vérité avec son conjoint et progresser dans sa propre foi.
- Que chacun de vous respecte la tradition de son conjoint et s'applique à l'étudier. Les différences qu'il observera sont autant de questions posées à sa propre tradition qui l'aideront à mieux comprendre celle-ci.
- Ecoutez-vous mutuellement, échangez, purifiez vos divergences de vue en dépassant les préjugés hérités des histoires familiales, prenez conscience des différences de sensibilité religieuse entre vos confessions et comprenez qu'elles ne sont pas séparatrices. N'ayez pas peur de regarder certaines de ces différences de sensibilité avec humour.
- Cherchez les occasions de vivre votre foi ensemble, par la lecture de la Bible, la prière, l'action caritative menée en commun, la participation à des groupes de réflexion, des groupes de Foyers mixtes, l'étude des positions exprimées par vos Eglises respectives sur des questions de société. Ayez le souci d'être un témoignage d'unité.
- La vie de foi passe par des communautés. Entretenez des contacts avec les deux Églises, faites connaître votre situation dans vos paroisses. Participez aux activités œcuméniques qui peuvent s'y dérouler, à l'occasion de la Semaine de l'Unité par exemple.
- Forts de cette attitude de fidélité et d'ouverture, vous saurez trouver ensemble la voie pour donner à vos enfants une éducation chrétienne.

\* \* \*

## Pour en savoir plus

*Vous trouverez sur le site internet de l’AFFMIC (Association Française des Foyers Mixtes Interconfessionnels Chrétiens – [www.affmic.org](http://www.affmic.org)) un guide détaillé sur le mariage entre catholiques et protestants qui comprend les principaux documents de référence sur ce sujet publiés par les Eglises.*



## ANNEXES : EXEMPLES DE DECLARATION D'INTENTION

### 2-B DECLARATION (SIMPLIFIEE) D'INTENTION POUR LE MARIAGE D'UN(E) CATHOLIQUE AVEC UN(E) BAPTISE(E) NON CATHOLIQUE.

*(PROPOSITION CATHOLIQUE AVANT LA PARUTION DU DOCUMENT DU COMITE MIXTE 10/2019)*

Moi, \_\_\_\_\_  
(Prénom et Nom)  
en vue de mon mariage avec \_\_\_\_\_  
(Prénom et Nom)  
baptisé(e) dans la confession \_\_\_\_\_

1. Au jour de mon mariage, en m'engageant devant tous et devant Dieu, je veux en pleine liberté, créer avec \_\_\_\_\_ une véritable communauté de vie et d'amour.

2. Je veux, par cet engagement réciproque, établir entre nous un lien que rien, durant notre vie, ne pourra détruire.

Je m'engage à tout faire pour que notre amour grandisse dans une fidélité totale et être pour mon époux (épouse) un véritable soutien.

3. Chrétiens tous deux, nous ne sommes pas tous deux catholiques. Je promets donc de respecter pleinement la liberté de conscience de mon futur conjoint ainsi que l'Église dont il (elle) est membre. Je chercherai de mon côté à donner le meilleur témoignage possible de mon appartenance à l'Église catholique.

4. J'accepte les enfants qui pourront naître de notre union. Nous les éduquerons avec le meilleur de nous-mêmes et nous leur donnerons le respect et la connaissance de nos Églises réciproques.

5. Conscient(e) des difficultés propres à un mariage mixte, je m'engage personnellement à faire tout mon possible pour assurer le baptême et l'éducation de tous nos enfants dans l'Église catholique.

6. Enfin, je pense que notre amour nous appelle à travailler avec les autres pour plus d'amour, de justice et de paix.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du ministre

Signature (s)



## DECLARATION D'INTENTION POUR LE MARIAGE D'UN(E) CATHOLIQUE AVEC UN(E) BAPTISE(E) NON CATHOLIQUE

### Proposition différente souvent utilisée lors de mariage mixte

1. En présence de Dieu et dans l'Église à laquelle nous appartenons par notre baptême, moi ..... catholique et moi ....., nous voulons, librement, constituer une communauté de vie et d'amour, et nous l'acceptons, dans le Christ, une, indissoluble, féconde, dans la fidélité totale et le soutien mutuel.

2. Nous nous engageons à approfondir notre foi et à respecter la foi et la pratique religieuse de notre conjoint.

3. Nous acceptons les enfants qui pourront naître de notre union. Nous les éduquerons humainement et chrétiennement avec le meilleur de nous-mêmes, nous leur ferons connaître et aimer Jésus-Christ, nous les formerons au respect et leur donnerons la connaissance de nos deux Églises.

Nous avons pleinement conscience de l'exigence, pour chacun d'entre nous, de la foi de notre Église qui nous pousse à vouloir que nos enfants participent à cette foi par le baptême et l'éducation.

- Nous nous engageons l'un et l'autre à ce que nos enfants soient baptisés et élevés dans la foi chrétienne.

4. C'est bien un foyer chrétien que nous voulons bâtir, et nous croyons que notre amour nous appelle à dépasser notre égoïsme et à nous mettre au service des autres pour que, éclairés par l'Évangile et soutenus par nos Eglises, nous travaillions avec tous pour plus d'amour, de justice et de paix.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du ministre

Signature (s)

**Exemple de déclaration d'intention présentée dans le document du comité mixte catholique/luthéro-réformé paru en Octobre 2019**

de Mr. (Prénom, et nom) :

.....

et de Mlle (Prénom, et nom) :

.....

en vue de leur mariage

1. En présence de Dieu et dans l'Église de Jésus-Christ à laquelle nous appartenons par le Baptême reçu dans nos deux communautés de foi,

moi .....

et moi : .....

nous voulons librement, constituer par notre mariage une communauté de vie et d'amour. Nous l'acceptons, dans le Christ, une, indissoluble, avec la volonté d'être totalement fidèles l'un à l'autre jusqu'à la fin de nos jours, et de nous soutenir mutuellement.

2. Nous accueillerons les enfants qui pourront naître de notre union. Nous les éduquerons humainement et chrétiennement avec le meilleur de nous-mêmes, nous leur ferons connaître et aimer Jésus-Christ, nous les formerons au respect de nos deux Églises et leur en donnerons la connaissance.
3. Dans cette perspective, nous avons conscience que nous sommes appelés l'un et l'autre à approfondir notre foi et à respecter la foi et la pratique religieuse de notre conjoint, sachant que notre

dialogue mutuel et notre attitude de vie nous mettront à même de répondre aux questions que nos enfants nous poseront.

4. La fidélité, pour chacun de nous, à la foi de son Église, nous pousse à désirer que nos enfants y participent par le baptême et l'éducation. C'est dans les circonstances concrètes où nous nous trouverons que notre foyer devra répondre à cette exigence. Nous serons guidés par la responsabilité que nous avons, chacun, d'affermir toujours l'unité de notre communauté conjugale. Actuellement, dans le respect des raisons et des convictions religieuses de chacun de nous, nous sommes décidés à prendre ensemble, au sujet du baptême de nos enfants, une décision que nous pourrons tous les deux approuver en conscience. Nous les éduquerons dans le respect de la foi et de la pratique religieuse de chacun de nous. Nos enfants pourront ainsi prendre peu à peu, devant notre commun Seigneur, leur pleine responsabilité spirituelle.
5. Guidés par cet esprit d'unité, nous sommes appelés à prier ensemble, et plus spécialement pour l'unité des Églises.
6. C'est un foyer chrétien que nous voulons bâtir. Nous croyons que notre amour nous appelle à dépasser notre égoïsme et à nous mettre au service des autres. Éclairés par l'Évangile et soutenus par nos Églises, nous travaillerons avec tous pour plus d'amour, de justice et de paix.

A .....

Le .....

Signatures des futurs époux et des ministres:



*aquarelles : Sylvie Krasnopolski*